



POUR LE DROIT
À LA COMMUNICATION

LE CHRONO SCOPE

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

N° 107
Septembre
2023

A marche forcée par plus de 40° !

Depuis le COVID les salariés de Chronopost ne sortent pas la tête de l'eau ! Confinement, explosion du e-commerce, du Vinted, les crises se succèdent et dégradent toujours plus les conditions de travail ! Pour autant, la Direction n'apaise en rien la situation et multiplie les projets et les changements **jusqu'à entraîner des crashes industriels sur plusieurs sites cet été !**

Malgré les alertes préalables la direction a maintenu la mise en place de la limitation pour nos prestataires du réordonnement de l'OPTIM. Cela a aussitôt entraîné une avalanche de défaillances ayant un effet désastreux sur les conditions de travail.. ([lire en page 2, notre tract du 9 août](#))

La CGT a alerté le Président de Chronopost pour une intervention en urgence. Nous avons également demandé la neutralisation de la prime trimestrielle dans la mesure où, dans ces conditions, les objectifs ne sont pas atteignables. Le CSE collectivement exige également une réunion d'urgence début septembre. Enfin, [page 3](#), face au réchauffement climatique et ses conséquences néfastes pour les salariés de Chronopost, la CGT prend l'initiative de saisir la direction pour poser les bonnes questions ...

Toute l'équipe CGT est sur le pont pour alerter, proposer et vous défendre au quotidien !



Dialogue social :

FACE À UNE DIRECTION PARTIALE, LA CGT REPREND SA LIBERTÉ !

Comme vous le savez, puisque ce journal s'en fait l'écho chaque mois depuis des années, la CGT est à cheval sur les questions de préventions des risques et d'amélioration des conditions de travail.

Sans cesse et dans toutes les régions nous visitons les agences, relevons les risques, dénonçons les conditions de travail pathogènes et faisons systématiquement des comptes-rendus détaillés que nous adressons aux chefs d'agence, aux RRH et à la DRH. **Pour être réellement constructifs, nous nous étions engagés à toujours alerter préalablement la direction avant toute saisie des autorités administratives (Inspection du travail, CARSAT, médecine du travail).**

Cette façon de travailler qui pousse chacun à prendre ses responsabilités s'est avérée efficace pour avancer et améliorer concrètement les situations avec de nombreux chefs d'agences, DRO et RRH... Mais jamais vraiment avec la Direction des Relations Sociales (DRS). En effet, celle-ci a toujours préféré contester la légitimité de nos élus SSET à réaliser ces vi-

sites et leurs comptes-rendus plutôt que d'y répondre sur le fond !

C'est là-dessus que plusieurs élus du CSE nous ont informés avoir été approchés par la DRS qui ne cachait pas son opposition à l'élection d'un secrétaire CGT ! Le jour de l'élection, il nous a manqué une seule voix pour être élu. Pour la CGT, il est inacceptable que la direction ne respecte pas son devoir d'impartialité. Dans ces conditions, nous revenons totalement sur l'engagement que nous avons pris. Nous en avons informé le Président, le DRH et les DRO le 24 juillet dernier.



Dorénavant la CGT s'autorisera à saisir directement les autorités administratives selon sa propre analyse des situations et des risques avec toujours pour seule boussole l'amélioration des conditions de travail des salariés.



CONDITIONS DE TRAVAIL FORTEMENT DÉGRADÉES À CHRONOPOST => LA CGT ALERTE

Un été sous haute tension à Chronopost !

Les alertes sont remontées de toutes les régions. Les problématiques peuvent être diverses mais un sujet est commun : La désorganisation, principalement liée aux défaillances de prestataires. En effet la mise en place de la limitation à 25% du réordonnancement de l'OPTIM passe mal sur de nombreux sites.



**Ne serait-il pas temps au contraire de revenir aux fondamentaux ?
De freiner la politique du décochage pour fidéliser nos prestataires avec des prix attractifs au lieu de les faire fuir avec toujours plus de contraintes et moins de chiffre d'affaire ?!**

Les conséquences sont désastreuses pour les salariés de Chronopost : Des dizaines de milliers de colis sont restés au sol chaque jour et ont généré une masse de travail supplémentaire intenable (enquêtes, recherches de colis, traitements des cassés, re-livraisons, accueil clients, etc...) !

Les clients s'accumulaient aux accueils, s'impatientaient et s'énermaient, au point pour certains de craquer et d'aller directement chercher leur colis sur l'exploitation, obligeant la direction locale à recourir aux forces de l'ordre ! Parfois cela a dégénéré en bagarre ! La situation était explosive !

La direction que nous avons alertée dès le 9 août doit prendre toutes ses responsabilités et réagir vivement sans tarder !

Sur de nombreux sites, la désorganisation est telle qu'elle rend impossible d'atteindre les objectifs de prime trimestrielle. Dans ces conditions, nous avons également demandé la neutralisation des impacts financiers sur la prime trimestrielle.

INITIATIVE COLLECTIVE AU TRAVERS DU CSE

Au sujets des incidents industriels évoqués ci-dessus, le CSE, collectivement, a demandé une réunion extraordinaire d'urgence début septembre. Le DRH a d'ores et déjà donné son accord.



Nous voulons débattre et obtenir des explications sur les points suivants :

1

Défaillances de la sous-traitance et de l'activité au sein de l'entreprise (nombreux établissements concernés).

2

Analyse des causes profondes des défaillances

4

Conséquences sur la santé physique et psychologique des salariés

3

Conséquences financières de ces défaillances

5

Plan d'actions correctives concernant cette situation

Ce CSE extraordinaire aura lieu le 13 septembre 2023



CONDITIONS DE TRAVAIL : LA DIRECTION DOIT ET PEUT MIEUX FAIRE

**Avoir des valeurs,
c'est bien,
les mettre en pratique,
c'est mieux !**

Chronopost et le Groupe La Poste affichent fièrement leurs valeurs humaines. La démarche autour de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est sans cesse mise en avant sur Chroco : **Respect, bienveillance, qualité de vie au travail.**

Ces mots ne doivent pas rester au statut de slogan mais s'incarner dans la politique de Chronopost et dans le management au quotidien !

ON EN EST LOIN !

Les changements et les projets se succèdent à marche forcée avec pour seule boussole l'efficacité économique et financière.

Dans ces conditions, la prévention des risques est secondaire et se retrouve sous-traitée à la DRH qui n'est pas sur le terrain. Il faut repenser les choses pour remettre la prévention dans l'ADN de la direction des opérations. Tant que la Direction ne prendra pas ce tournant, les choses n'évolueront pas et la CGT, avec si nécessaire les autorités administratives, sera sur sa route.

L'exemple à ne pas suivre : Sur l'agence de Salon de Provence, 6 trieurs ont été brutalement positionnés sur 6 jours de travail par semaine au lieu de 5. Personne pour se demander : Est-ce humain de les faire travailler 6 jours/7 ? Est-ce conforme à nos valeurs QVT/RSE ? Est-ce conforme à l'accord RTT qui prévoit d'accorder 2 jours de repos par semaine ? Est-ce ainsi qu'on va fidéliser nos salariés ? **NON, le seul critère est économique et de court terme !** La Direction va dans le mur d'autant plus qu'elle s'entête avec cette politique. En effet elle vient d'embaucher 3 autres trieurs 6j/7 !

La CGT soutient la lutte des trieurs qui revendiquent le respect de leur personne comme de nos accords avec un retour sur 5 jours de travail par semaine !

LA LIVRAISON DOIT S'ADAPTER AU CLIMAT * :

LA CGT DIT CHICHE !



* Lire l'interview de Benoit Frette, Les Echos, 16 août 2023 et sur Chroco.

Le changement climatique est là et rare sont ceux qui osent encore le nier ou le minimiser. Les salariés de Chronopost le subissent de plein fouet avec une intensité qui s'accroît chaque année. Les canicules sont plus intenses, plus fréquentes et touchent des ré-

gions jusqu'ici épargnées. De surcroît l'activité dans nos agences est essentiellement physique. Certains postes de travail sont très exposés, notamment au tri, à la saisie, la dispatch ou dans les caisses. Courant août, les 40° ont été dépassés sur plusieurs sites (42,1° à Toulouse, 44° à Bordeaux Nord 1, 34° à Montpellier à 5h30 du matin par exemple).

Le plan canicule, même lorsqu'il est correctement appliqué ne suffit plus. **L'INRS estime qu'il y a des risques dès 28° s'agissant d'une activité physique**, or on dépasse très

largement ce seuil sur de très nombreux sites !

Pour la CGT il est urgent d'agir et de ne pas attendre un nouvel été. Nous demandons à ce que Chronopost s'adapte et anticipe le plus possible ce réchauffement climatique. Cela passe inévitablement par une meilleure isolation et ventilation de nos agences. Nous avons écrit à la direction le 24 août pour mettre ce point à l'ordre du jour du CSE du septembre.



SOUS-TRAITANTS : NOUS ENCHAÎNONS LES HEURES :

LES HEURES NOUS ENCHAÎNENT !



Dans nos agences, force est de constater que les conditions de travail des livreurs ne sont pas dans les priorités de nos dirigeants. Toujours plus de contraintes imposées, de pénalités, des heures sup qui ne sont pas toujours payées ! Quand ce n'est pas le travail sur 6 jours, voire le dimanche !

Les dysfonctionnements sont devenus la banalité et leur quotidien pendant que les grandes entreprises du E-commerce et les donneurs d'ordre se gavent sur leur dos.

Pour la CGT FAPT, il est plus que temps d'agir et de réinstaurer des conditions de travail encadrées et réglementées, des augmentations de salaire, des embauches

et le paiement des heures supplémentaires. Leurs droits doivent être respectés (droits aux congés, primes repas, formation, sécurité/conditions de travail, ...), autant de revendications offrant aux livreurs les moyens de vivre décemment de leur travail et de profiter d'un épanouissement personnel et professionnel au quotidien.



JUSTICE : Les arrêts maladies ne sont pas du repos, l'État enfin condamné !

L'État vient d'être condamné par la Cour administrative d'appel de Versailles, le 18 juillet 2023, pour mauvaise transposition de la directive temps de travail publiée en 2003. Depuis 20 ans donc, l'État, pourtant prompt à appliquer les directives libérales de l'Union européenne, refuse sciemment d'appliquer une directive protectrice des salarié-es. Cette directive, interprétée par la Cour de justice de l'union européenne (CJUE), interdit d'assimiler l'arrêt maladie d'origine non professionnelle à un temps de repos. Sur cette base, la CJUE a pu préciser que :

- ➔ les périodes de congés maladie doivent ouvrir droit à congés payés ;
- ➔ les salarié-es qui sont en arrêt maladie pendant leurs congés doivent voir leurs congés payés reportés ;
- ➔ les salarié-es qui n'ont pas pu prendre dans l'année leurs congés payés pour cause de congés maladie doivent voir leurs congés payés reportés l'année suivante.

Depuis de nombreuses années, la CGT, Force Ouvrière et l'Union syndicale Solidaires, se battent devant les tribunaux français pour contraindre l'État à appliquer cette directive qui apporterait des droits nouveaux importants aux salarié-es en arrêt maladie et permettrait d'en finir avec la double peine. L'État a certes deux mois pour former un pourvoi contre cet arrêt de la cour administrative d'appel mais l'illégalité est tellement manifeste que ça paraîtrait étonnant, d'autant que l'État n'a produit en justice aucune observation visant à se défendre. La CGT se félicite de cette décision dont l'État doit désormais tirer toutes les conséquences : ce dernier doit mettre le droit français en règle avec le droit de l'Union européenne, comme le lui avait d'ailleurs déjà suggéré la Cour de cassation dans son rapport de 2013 en conseillant une modification législative du code du travail sur ce sujet « afin d'éviter (...) des actions en responsabilité contre l'État ». Et en effet, les salarié-es en arrêt maladie qui ont vu leurs droits à congés payés bafoués auront le droit d'attaquer l'État pour se voir indemniser leur préjudice.

Il serait donc plus pertinent que le Gouvernement tire enfin les conséquences de cet arrêt en modifiant la loi. Les multiples textes législatifs à venir ou en cours d'examen par le Parlement en sont autant d'occasions.



CULTURE / CINÉMA



L'HOMME DEBOUT

DE FLORENCE VIGNON

Elle vient tout juste d'être embauchée, cette jeune cadre. Mais pour décrocher son CDI, elle doit convaincre un vieux VRP en fin de course de partir à la retraite. Car lui s'accroche : Non seulement, il a légalement le droit de continuer à travailler mais son boulot est toute sa vie. La dévalorisation de l'emploi des seniors, la fragilité de la jeunesse entrant dans la vie active... Ce n'est pas un hasard si Florence Vignon est la coscénariste de nombreux films de Stéphane Brizé. Elle décrit avec justesse les rapports de force inhérents au monde du travail et assume son regard solidaire avec les victimes du système de l'entreprise capitaliste. Jacques Gamblin et Zita Hanrot campent un duo sensible, capable d'incarner le choc des générations et d'opposer à la fade logique de la hausse des ventes et à l'ordinaire de l'existence, un peu de tendresse.



Le 13 Octobre, en France et en Europe, Mobilisons-nous contre l'austérité, pour les salaires, pour l'environnement



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(facultatif) Téléphone perso : pro :

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

MATÉRIEL FINANCÉ PAR LES COTISATIONS DES SYNDIQUÉS CGT

